



Diversification des collectivités

Estrie

Le programme *Diversification des collectivités* permet aux régions du Québec de maintenir et de développer leur base d'activité économique. Ce programme, administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et se terminera le 31 mars 2012. La vitalité d'une collectivité dépend de sa capacité à se développer, à croître et à s'épanouir en comptant sur ses propres atouts.

Le programme comprend trois volets :

- *La mobilisation des collectivités* – Favoriser leur développement et accroître leur mobilisation par l'élaboration de visions et de projets d'envergure locale et régionale.
- *Le développement du milieu* – Appuyer les collectivités par le soutien à l'entrepreneuriat et par la création ou le maintien d'entreprises viables qui se développent et qui consolident leurs activités.
- *Les milieux attrayants* – Accroître l'attrait des collectivités en concevant, en développant et en mettant en œuvre des projets qui contribuent au développement et à la commercialisation de l'offre touristique; à l'augmentation du nombre de touristes venant de l'extérieur du Québec; et au maintien d'une main-d'œuvre qualifiée.

Faites-vous partie de la clientèle visée?

Quels sont les critères d'admissibilité?

Quel type d'aide est offert?

Pour en savoir plus, consultez www.dec-ced.gc.ca

ou composez le 819-564-5904 ou le 1-800-567-6084.

Imprimé au Canada – mars 2010
ISBN : 978-1-100-50695-1 – Catalogue : lu90-4/25-15-2009
© E. Côté et A. Tessier, *Le monde en images*, CCDMD;
Stéphane Lemire



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2844
© 1996 Forest Stewardship Council



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada